

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Marche à suivre en cas de sinistre (Dégât des eaux, incendie ou autre)

Ce petit guide vous apportera ordre et méthode sous forme d'une checklist et vous aidera dans les premières étapes qui doivent suivre un incendie, une inondation, ou tout autre sinistre.



EN.CO.RE sprl

1 : VOTRE SÉCURITÉ EN PREMIER !

1. Evacuez les lieux et prévenez les services compétents (Pompier = 100 ou 112).
2. Mettez toutes les personnes et tous les animaux en sécurité. Faites ce qu'il faut pour apporter les premiers soins (si il y a des blessés, ambulance = 100 ou 112).

2 : DÉCLARATION DU SINISTRE

1. Déclarez le sinistre à votre courtier et/ou à votre compagnie d'assurance qui vous aideront et vous conseilleront. Si vous êtes locataire, prévenez votre propriétaire.
2. En cas de vol, déposez plainte à la police (101) et faites bloquer vos comptes bancaires et cartes de crédit (070/344.344).

3 : SÉCURISATION ET PREMIÈRE INTERVENTION

1. Agissez en « bon père de famille », prenez les mesures utiles pour réduire les conséquences du sinistre. (Sécurisez de façon provisoire votre bien : bâchage, sécurisation des fenêtres et portes pour éviter les effractions et actes de vandalisme, pompage et évacuation des eaux, étançonnage contre l'effondrement du bâtiment, rétablissement du courant de façon provisoire et sécurisation les parties endommagées...). On parle de sécurisation. Si nécessaire faites placer des déshumidificateurs et désodorisateurs.
2. Dans certain cas, si vous avez des biens spécifiques, un stop corrosion peut se révéler très important pour éviter la perte de ces biens.

Explication : Dans un incendie, très souvent, les suies sont acides et cette acidité va attaquer tous les éléments métalliques, ceux-ci vont donc rouiller et seront difficilement récupérables, un test du niveau de chlorure peut être intéressant ! Mais attention cela avec l'accord de votre assurance.

4 : PRÉPARATION DE L'EXPERTISE

1. Prenez des photos et évitez de trop toucher au sinistre avant le passage des experts. Il pourrait y avoir une recherche à effectuer sur l'origine du sinistre et donc la responsabilité qui en découle.
2. Rassemblez les preuves et les factures, si possible, des objets volés ou perdus dans le sinistre. L'idéal serait d'avoir fait, avant tout sinistre, des photos de tous biens de valeur, et de les stocker sur une clé informatique que vous conserverez en sécurité chez un proche ou dans votre coffre à la banque. (Pas dans votre maison qui pourrait brûler avec cette copie ...).
3. Dans le cas de sinistre important, l'aide d'un expert privé (appelé communément expert client ou contre expert) peut vous être utile pour vous aider dans la gestion et la valorisation de vos pertes (meubles et immeubles- bâtiment et contenu).
4. Faites réaliser des devis :
 - a. Pour la décontamination/nettoyage de l'ensemble de votre contenu et éventuellement le stockage de votre contenu en sécurité hors du sinistre. (Cas du locataire et propriétaire occupant)
 - b. Pour la décontamination/nettoyage de l'ensemble du bâtiment. (Cas du propriétaire occupant ou non)
 - c. Pour la remise en état du bâtiment, la rénovation complète de ce qui a été sinistré. (Cas du propriétaire occupant ou non)

BON À SAVOIR

- L'indemnité ou la « réparation en nature »
- Le sinistré touche une indemnité sur base de son contrat d'assurance et de l'expertise afin de réaliser les travaux de remise en état.
- Dans certains cas, la compagnie d'assurance mandate directement une société d'intervention après sinistre. On parle de « réparation en nature ». Les travaux de remise en état sont alors payés directement par la compagnie d'assurance au réparateur.
- En cas de petits dégâts, vous pouvez effectuer les travaux de nettoyage et de remise en état vous-même.
- Mais dans la grande majorité des cas, il est essentiel de faire appel à une société spécialisée dans l'assainissement après sinistre.
- Les dégâts secondaires sont nombreux et insidieux car ils n'apparaissent que quelques heures, semaines ou mois après la date du sinistre.
- L'incendie génère des processus chimiques importants dûs à toute une série d'éléments (chaleur, eau, choc thermique, acidité dégagée par les éléments brûlés, humidité ambiante, poudre des extincteurs...). Dans tous ces cas un simple nettoyage ne suffit pas ! Pour arrêter l'évolution du sinistre incendie, il faut procéder et maîtriser les bonnes techniques d'assainissement. Celles-ci permettront de neutraliser les agents contaminants du bâtiment et du contenu.
- Les dégâts des eaux nécessitent la maîtrise de techniques et l'utilisation de matériel adapté (camions pompes, aspirateurs à boue, assécheurs, déshydrateurs, techniques de désinfection...).
- En outre, l'appel à des professionnels permet d'éviter les dégâts secondaires (moisissures, corrosion, déformation des portes...).

FAITES VOUS AIDER

DAMAGE CONTROL PEUT VOUS APPORTER L'AIDE DONT VOUS AVEZ BESOIN ET PROPOSE UN SERVICE COMPLET À LA CARTE DE TOUTES LES ÉTAPES UTILES POUR VOUS PERMETTRE DE RETOURNER DANS VOTRE BIEN REMIS À NEUF AU PLUS VITE.

Sécurisation | stop-corrosion | déblais et stockage du contenu |
décontamination-nettoyage | assèchement et désodorisation |
reconditionnement technique | rénovation

CONTACTEZ-NOUS au 0800 118 011